

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS À PAYER PAR SESSION HIVER 2010

**Ces frais sont obligatoires et payables en totalité au moment de l'inscription
pour les étudiants inscrits à temps complet (incluant les étudiants en fin de programme)**

DROITS D'INSCRIPTION 20,00 \$

La loi sur l'enseignement collégial a aussi pour effet de permettre aux collèges d'imposer des droits d'inscription qui sont fixés au Cégep de Sherbrooke à 20,00 \$ par session pour les étudiants inscrits à temps complet.

DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT 25,00 \$

Ces frais servent à couvrir une partie des coûts assumés par le Cégep pour le maintien des services utiles ou nécessaires à l'ensemble de sa clientèle :

1. **Services techniques**
Carte étudiante, etc.
2. **Accueil et intégration**
3. **Services et activités de consultation**
Orientation, information scolaire et professionnelle
4. **Notes de cours d'appoint**

**DROITS RELATIFS À DIVERS SERVICES ET AUX ACTIVITÉS OFFERTES
AUX ÉTUDIANTS 92,00 \$**

Ces frais servent à couvrir une partie des coûts assumés par le Cégep pour le maintien des services utiles ou nécessaires à l'ensemble de sa clientèle :

1. **Services techniques**
Téléphone non payant
2. **Services et activités**
Activités socioculturelles et soutien aux projets
Accessibilité au CAP et aux activités sportives, participation aux
Volontaires, projets d'action communautaire
3. **Services et activités de consultation, aide financière**
Psychologie, Prêts et bourses
4. **Mesures de développement durable**
Accès libre au transport en commun sur tout le territoire desservi par la
Société de transport de Sherbrooke, en tout temps, durant la session
d'études
Mesures incitatives au covoiturage

COTISATION À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CÉGEP 20,25 \$

Cette cotisation, fixée par l'assemblée générale des étudiants, sert à financer les services et projets gérés par l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke.

COTISATION VOLONTAIRE À LA FONDATION CÉGEP DE SHERBROOKE * 5,00 \$

Depuis 1990, la Fondation Cégep de Sherbrooke travaille pour vous pour appuyer vos projets et aider le Cégep à vous offrir une formation de pointe. Par votre cotisation volontaire, vous venez soutenir les efforts pour reconnaître l'engagement et contribuer au succès de la relève.

*** REMBOURSEMENT POSSIBLE DE CE 5\$, SUR PRÉSENTATION DE VOTRE REÇU D'INSCRIPTION DU 18 JANVIER AU 5 FÉVRIER (H-2010) EN VOUS PRÉSENTANT AU LOCAL 5-51-144 DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30.**

TOTAL 162,25 \$



Jocelyn Bouliane
Directeur du Service du registrariat
et de l'aide pédagogique